



République Française - Département de la Loire - Arrondissement de Roanne

MAIRIE DE SAINT ROMAIN LA MOTTE 42640

358, rue de Trébande Tél. 04-77-64-50-43 Fax 04-77-64-58-14 Septembre 2019

site Web www.stromain.fr Mail : secretariat@stromainlamotte.fr ou pticurieux@stromainlamotte.fr



ENEDIS

En raison des travaux réalisés sur le réseau électrique pour assurer la qualité et la continuité du service de distribution d'électricité, des coupures auront lieu

Jeudi 17 octobre 2019 de 9 h à 15 h

aux adresses suivantes :

Chemin de Mareuil : 491

Chemin de Voude : 670

Au bourg

Chemin de Chamarande : 315

Rue du Lavoir : 123, 135, 161, 185, 203, 215, 68, 96, 104, 166

Chemin des Aiguillons : 273, 288, 414

Chemin du Moulin : 1162

Route de Roanne : 880

Route de St-Germain-Lespinasse : 345

Route Nationale 7 : 4183



VOIRIE

La réfection du revêtement de la RD 39 - rue de Trébande et de la RD 18 - Rue du Lavoir, prévue dernière semaine de novembre, engendrera des perturbations de la circulation sur ces deux axes.



INFOS



Les tuiles de la salle ERA déposées pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sont proposées à la vente au prix de 0,50 € pièce.

**Vous êtes intéressés ou vous souhaitez plus d'informations,
contacter le 06 59 25 38 40**



REVERSION DES SALLES

Rappel du calendrier 2019 pour la réservation de la salle municipale et de la salle ERA.



Associations : du 2 octobre au 19 octobre

Habitants de la commune : du 20 octobre à fin novembre

Personnes extérieures à la commune : à compter du 1er décembre

La salle des sociétés est réservée prioritairement aux associations mais elle peut être mise à disposition des St-Romanais à titre exceptionnel.

Pour plus d'informations, contacter la Mairie au 04 77 64 43 50



MARPA

Le projet MARPA retient toujours toute notre attention. Ce projet, piloté par la MSA, est géré par une association composée de membres de droit, de membres actifs et éventuellement de membres bienfaiteurs. La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par M. METTON, administrateur de la MSA.

Trois représentants de la MSA, M. le conseiller Départemental, Mme la Députée, M. le Maire, trois représentants de la Commune, trois représentants des Communes environnantes et deux membres du CCAS constituent les membres de droit.

Cinq représentants des personnels de santé, un représentant des familles, un représentant des résidents, une personne qualifiée sur le territoire, constituent les membres actifs.

Depuis le désengagement en juin 2019 d'OPHEOR, bailleur social local, qui devait monter et finaliser le projet, la MSA a essayé de trouver des solutions alternatives. Malheureusement, ces solutions font débat au sein du Conseil d'Administration et bien que des pistes soient envisagées, aucune solution n'est encore trouvée à ce jour.

La Municipalité est soucieuse de faire aboutir ce projet qu'elle juge et a toujours jugé prioritaire dans le développement de notre centre bourg. Elle a fait les investissements nécessaires pour que la construction puisse démarrer. Cependant, le nouveau bailleur doit satisfaire aux conditions fixées par le concept MARPA, en particulier une redevance maîtrisée pour que les loyers restent modérés. A ce jour, un bailleur privé satisfait à ces conditions mais son choix fait débat au sein du Conseil d'Administration de l'association qui est le seul habilité à prendre une telle décision.

La Municipalité poursuit activement les démarches qui sont de sa compétence pour faire aboutir le projet.



DECHETERIES

En raison de travaux de rénovation, le site de la déchèterie "Mardeloup" à Pouilly-les-Nonains est fermée

du lundi 30 septembre au lundi 14 octobre midi

Réouverture prévue le lundi 14 octobre de 14 h à 18 h

RAPPEL DES HORAIRES DES 4 DECHETERIES

- **LA VILLETTE : 124, rue Simone Weil à RIORGES**

Du lundi au vendredi : 9 h à 12 h - 14 h à 18 h
Le samedi : 9 h à 18 h non stop

- **VARENNES : 14, rue de Varennes à ROANNE**

Du lundi au vendredi : 9 h à 12 h - 14 h à 18 h
Le samedi : 9 h à 18 h non stop

- **MARDELOUP : POUILLY-LES-NONAINS**

Du lundi au samedi : 9 h à 12 h - 14 h à 18 h

- **LA GARE : LA PACAUDIERE**

Depuis le 2 septembre

Le lundi de 14 h à 18 h
Du mardi au samedi de 9 h à 12 h - 14 h à 18 h

Pour plus d'informations, contacter le N° vert 0 800 17 34 50

Roannais Agglomération s'est engagée auprès de CITEO par la signature du contrat barème F, à développer le tri des emballages et du papier pour atteindre respectivement les objectifs de 75% et de 65% de taux de recyclage en 2022.

Pour atteindre ses objectifs, notre collectivité a répondu à un appel à projet sur l'extension des consignes et sur l'optimisation de la collecte.

Concrètement, l'extension des consignes de tri consiste à simplifier le geste de tri en ouvrant les colonnes de tri à tous les emballages plastiques ; y compris pots de yaourts, films étirables, barquettes alimentaires, etc...

Le service déchets ménagers prépare d'ores et déjà ce passage en étudiant en parallèle l'amélioration de la collecte de proximité avec pour principaux objectifs la densification, la révision, le maillage et l'emplacement des PAV et la relance d'une communication forte.

Le passage en extension des consignes de tri en janvier 2020 permettra à Roannais Agglomération de poursuivre la démarche engagée sur la gestion des déchets et de se mettre en conformité avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Cette extension des consignes de tri est une démarche d'amélioration et de simplification pour tous, elle ne doit pas être l'occasion de laisser les lieux dégradés.

Les **Points d'Apports Volontaires (PAV)** abimés vont être changés par Roannais Agglomération. Ces équipements renouvelés sont des encouragements à laisser les lieux propres car ces sites sont des lieux de dépôt et non des décharges.



~ CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS ~

OCTOBRE

- 12 : Pétanque St-Romain : loto
- 26 : US Filerin : repas dansant

NOVEMBRE

- 16 : PG - CATM : repas
- 23 : Sou des écoles : loto

DECEMBRE

- 7 : US Filerin : arbre de Noël
- 8 : CCAS : repas des aînés
- 20 : CCAS : concours de belote
- 21 : ASSR Basket : arbre de Noël
- 31 : Club des jeunes : réveillon dansant